

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AUSSAC-VADALLE**

délibération :
2015_41_1

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

L'an deux mille quinze, le jeudi 10 décembre à 18 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur LIOT Gérard, Le Maire.

Date de convocation du Conseil : 02 Décembre 2015

Présents : Madame BIRONNEAU Marylène, Madame GUILBAUD Marlyse, Monsieur LEGEAY Nicolas, Monsieur MONTASSIER Jean-Pierre, Monsieur BERGER Xavier, Madame BERTHEBAUD Anne, Madame GUILLOU Sèverine, Monsieur CHAMBRE Damien, Madame COUSSAUD Béatrice, Monsieur LIOT Gérard

Absent(s) : Monsieur BERNIER WILFRID

Objet : Modification du temps de travail sur poste d'agent technique

Secrétaire de Séance : Madame Sèverine GUILLOU

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite à la nouvelle organisation, le poste d'adjoint technique relatif au ménage de la salle des fêtes et de l'école a été modifié au 15 septembre 2015 par une diminution d'heure. Le poste sera de 13,092 heures au lieu de 13,80 heures prévues.

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de diminuer les heures suite à la nouvelle organisation et d'établir le contrat au vu de ces éléments;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires;

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département. En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou affichage" ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Emis le 10/12/2015, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Fait et délibéré les mêmes ans, mois et jour que ci-dessus.
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme,

Le Maire,
Gérard LIOT